

De la TPS au CM2

**1. DROITS DE SCOLARITE**

1 <sup>ère</sup> tranche à compter du 08/03/2021*	2 <sup>ème</sup> tranche Du 5 octobre au 5 novembre 2021	3 <sup>ème</sup> tranche Du 05 janvier au 05 février 2022	Total
440 000 FCFA **	360 000 FCFA	300 000 FCFA	<b>1 100 000 FCFA</b>

\* Date du début de la campagne d'inscription.

\*\* frais d'inscription (150 000 FCFA) + projets (20 000 FCFA) + 1<sup>er</sup> versement inclus (270 000 FCFA).

**MODES DE REGLEMENT (après l'acceptation du dossier)**

- Par chèque à l'ordre de « L'Avenue Des Enfants »
- Par virement bancaire à l'ordre de « L'Avenue Des Enfants » sur l'un des comptes suivant :
  - BICICI      CI006 01762 010146800072 22
  - SGBCI      CI008 01111 011172600467 16
  - NSIA        CI042 01292 061419202001 16
  - BOA         CI032 01026 008633350005 82

**🚩 Incidents de paiement :**

- 1) Chèques rejetés par la banque : les frais de 30 000 FCFA sont à la charge des parents.
- 2) Non-paiement des frais de scolarité dans les délais impartis : dans un premier temps, les frais seront automatiquement majorés de 10% de la somme due ; dans un deuxième temps, la famille s'expose à la suspension des cours de l'élève.

**🚩 Versements en espèces :**

- Prévoir les frais de timbre exigibles conformément à la législation en vigueur en Côte D'Ivoire.

**2. INSCRIPTION D'UN NOUVEL ELEVE**

L'enregistrement de l'inscription ou de la réinscription est soumis :

- Au droit d'inscription : 150 000 FCFA.

Cette somme doit être acquittée avant le 21 mai 2021.

**En cas de renoncement, les frais d'inscription restent acquis à l'établissement.**

- Au règlement des frais de projet : soit 20 000 FCFA.

Cette somme doit être acquittée avant le 21 mai 2021.

- Au versement d'une avance sur les frais d'écolage correspondant à la première tranche, avant le 21 mai 2021. **Toutes classes confondues : 270 000 FCFA.**  
**En cas de renoncement, les avances sont remboursées, sur demande écrite revêtue d'une signature du représentant légal de l'élève, enregistrée au plus tard le 22 juin 2021.**
- Toute scolarité entamée sera facturée sur une base trimestrielle.
- Une réduction de la scolarité, hors frais d'inscription, est accordée aux familles selon le schéma suivant: **10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 15% pour le 3<sup>ème</sup> et 20% à partir du 4<sup>ème</sup> enfant.**

### **3. REINSCRIPTION D'UN ELEVE DE L'ETABLISSEMENT**

Une famille qui n'est pas en règle avec le service comptabilité ne peut réinscrire son enfant.

L'enregistrement de la réinscription est soumis :

- Au droit de réinscription : 150 000 FCFA. Cette somme doit être acquittée avant le 07 mai 2021.

**En cas de renoncement, les frais de réinscription restent acquis à l'établissement.**

- Au règlement des frais de projet : soit 20 000 FCFA. Cette somme doit être acquittée avant le 7 mai 2021.

- Au versement d'une avance sur les frais d'écolage correspondant à la première tranche, avant le 07 mai 2021. **Toutes classes confondues : 270 000 FCFA.**

**En cas de renoncement, les avances sont remboursées, sur demande écrite revêtue d'une signature du représentant légal de l'élève, enregistrée au plus tard le 22 juin 2021.**

### **4. FRAIS DE CANTINE**

Le montant trimestriel est de cent-dix-sept mille francs (117 000 FCFA) payable d'avance.

En cas de déjeuner occasionnel, le prix est de trois mille (3 000) francs CFA par repas.

<b>1<sup>er</sup> trimestre 02 sep 2020</b>	<b>2<sup>ème</sup> trimestre 02 déc 2020</b>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 02 mar 2021</b>
117 000 FCFA	117 000 FCFA	117 000 FCFA

**Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité, sauf cas de force majeure.**

### **5. FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Quartiers desservis : Bingerville, Abatta, cité SIR, Faya, Riviera, Palmeraie, Rosiers.

<b>2 voyages</b>	<b>1<sup>er</sup> trimestre 02 sep 2020</b>	<b>2<sup>ème</sup> trimestre 02 déc 2020</b>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 02 mar 2021</b>
Tarif	117 000 FCFA	117 000 FCFA	117 000 FCFA

**Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité, sauf cas de force majeure.**

## 6. MATERIEL A DEPOSER A LA COMPTABILITE AVANT LA RENTREE :

- 1 rame de papier A3 de la TPS à la PS (Chamex / Clairefontaine)
- 1 rame de papier A4 de la MS au CM2 (Chamex / Clairefontaine)
- 4 boîtes de 200 mouchoirs (Papyrus/ Lotus / Sanitex).
- 2 **gros** rouleaux d'essuie-tout

## 7. UNIFORMES / ACCESSOIRES / BCD / ETUDES SURVEILLEES / PERISCOLAIRE

- De la TPS à la GS: le tissu est vendu au sein de l'établissement (3 000 F CFA le mètre).
- Du CP au CM2 : le tissu est vendu au sein de l'établissement uniquement pour les filles (3 000 FCFA le mètre).
- Pour les garçons, l'uniforme reste celui de l'Education Nationale Ivoirienne.
- Les deux macarons obligatoires, la tenue de sport et le polo seront vendus à l'école aux tarifs suivants :
  - ✚ Macarons : 2 000 FCFA / l'unité
  - ✚ Tenue de sport : 6 000 FCFA
  - ✚ Polo : 6 000 FCFA
- Pour les activités de natation : maillot de bain une pièce pour les filles et bonnet obligatoire.
- BCD (Bibliothèque et centre de documentation) : les livres empruntés détériorés ou perdus font l'objet d'une amende de 5 000 FCFA.
- Badges : la confection des badges perdus ou détériorés coûte 5 000 FCFA.
- Cartes d'accès : la confection des cartes d'accès perdues coûte 1 000FCFA.
- Le montant de l'étude surveillée s'élève à 15 000FCFA/mois.
- Pour les activités périscolaires (voir grille tarifaire).
- Les sorties pédagogiques sont obligatoires et organisées par l'établissement.

## 8. ASSURANCES

L'école souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour tous les élèves. La prime d'assurance est incluse dans les droits de scolarité.

## 9. DISPOSITIONS FINALES

L'inscription d'un élève dans l'établissement suppose l'acceptation entière et sans réserve de toutes les dispositions de ce règlement financier qui doit être joint à la demande d'inscription ou de réinscription. Le responsable légal de l'élève (le payeur) doit dater et signer le présent document en faisant précéder sa signature de la mention « lu et « approuvé » écrite de sa main.

Nom : .....	Abidjan, le .....
Prénom : .....	Signature précédée de la mention
Parent de(s) l'élève (s) : .....	« lu et approuvé »
.....	
Classe : .....	